

La défense des droits est toujours possible

Birmanie

UNIS POUR LES PLUS DÉMUNIS

Dans un pays que l'Organisation mondiale de la santé classe au 190^{ème} rang (sur 191), un prêtre catholique de l'archidiocèse de Mandalay a ouvert une clinique afin d'offrir des soins gratuits aux plus démunis. Dans un pays où les catholiques ne représentent qu'une petite minorité de 1,45 % de la population et à Mandalay, au cœur du pays birman, où on compte à peine 0,2 % de catholiques, cette clinique a été ouverte grâce aux bonnes relations que ce prêtre a pu nouer avec des moines bouddhistes (...)

Nommé il y a un par son archevêque à Mandalay, le P. John a rejoint un *Groupe caritatif interreligieux*, réunissant des bouddhistes, des protestants, des catholiques et des musulmans. L'été dernier, à l'occasion des festivités de la fin du ramadan, l'ensemble des membres du groupe fut invité à la mosquée de Mandalay. Quelques mois plus tard, ils se retrouvaient à l'archevêché pour un repas de Noël, « *préparé par les musulmans afin qu'eux-mêmes puissent s'y joindre tout en respectant leurs interdits alimentaires* ».

Né en 1959 à Mandalay, le prêtre catholique avait envie de « faire quelque chose » pour les habitants de sa ville natale. Si on trouve bien des hôpitaux publics et des cliniques privées à Mandalay (...) « *Il fallait faire quelque chose pour soigner les pauvres. J'ai pensé à un centre de soins mais je n'avais pas de terrain. Je me suis ouvert de mon projet à l'un des moines qui participaient à notre*

groupe caritatif interreligieux et c'est lui qui nous a trouvé une maison dans l'enceinte d'une pagode bouddhique... »

Membre de Light of Asia Foundation, une ONG basée au Sri Lanka dont l'objet est le rayonnement du bouddhisme à travers le monde, le moine en question, le Vénérable Seinnita, était déjà engagé dans différents projets caritatifs. C'est lui qui a arrangé la mise à disposition de la maison qui, une fois rénovée, fait désormais office de clinique de jour. Ouverte au début de ce mois de mars, la clinique s'appuie sur une équipe de quinze médecins et de plusieurs infirmières, tous bénévoles, et accueille en moyenne de 50 à 60 patients par jour.

(Web : Églises d'Asie, 15/03/12)

Égypte

POUR LE DROIT À L'IDENTITÉ

Quatre millions d'Égyptiennes vivent sans carte d'identité. Le gouvernement et plusieurs agences de l'ONU, dont le Programme des Nations unies et l'ONU-Femmes, ont lancé, dimanche, une campagne de sensibilisation intitulée *Votre identité, vos droits*, rapporte le journal *Ahram Online*... Pour les organisateurs, cette campagne est essentielle pour permettre aux femmes d'accéder à davantage d'autonomie et d'indépendance économique. Ils souhaitent notamment les encourager à participer davantage à la vie politique. D'autant qu'une femme sans carte d'identité ne peut posséder un terrain, ni vendre ou acheter des biens, ou encore hériter des membres de sa famille. Elle ne peut pas non plus voter lors des élections. « *Sans carte d'identité, une femme*

n'a aucun droit, c'est comme si elle n'existait pas », déplore la coordonnatrice de la campagne, Maya Morsy. « *La carte d'identité nationale permet de garantir aux femmes leurs droits civils et politiques et leur permet d'être incorporées dans des enquêtes démographiques nationales et statistiques* », précise le gouverneur de la localité de Qalyubia, Adly Zayed. Selon des chiffres de l'ONU qui datent de 2006, près de 41% des femmes en Égypte sont illettrées.

(Web : afrik.com, 11/04/12)

Norvège

NON AUX RETOURS FORCÉS DES ENFANTS

À l'assemblée annuelle du Parti travailliste, une nette majorité a voté pour reporter l'expulsion des enfants réfugiés, contre l'avis du Premier ministre Jens Stoltenberg. La majorité du Parti travailliste a demandé de mettre en attente tous les retours forcés qui impliquent des enfants.

Lors de la réunion, Jens Stoltenberg a averti qu'une politique d'asile plus souple se traduirait par une augmentation du nombre de demandes d'asile, ce qui entraînera encore plus de refus et de rapatriements vers leur pays d'origine.

(Web : Norway Post, 22/04/12)

République démocratique du Congo

NON À L'ABANDON DES ENFANTS

En RDC, un enfant sur quatre est considéré comme un OEV (Orphelins et Enfants Vulnérables), conséquence de la guerre, du VIH, de la malaria ou autres maladies. Ces enfants vivent dans une misère absolue et beaucoup n'atteignent pas l'âge de 16 ans. Pour les autres, la majorité rejoignent les rangs des enfants de la rue ou

shégués. Les garçons s'organisent en bande *kuluna* pour piller et ainsi subvenir à leurs besoins tandis que les filles choisissent le chemin de la prostitution. Dans cet enfer d'abandon, certaines personnes se sont levées et ont décidé de se substituer à l'État pour accompagner ces orphelins. Tel est le cas de la chanteuse gospel Alice Ali, qui, via sa fondation Alice Ali, prend en charge une trentaine d'orphelins pour leur offrir le gîte, le couvert mais aussi une alphabétisation via son orphelinat bâti par ses propres deniers.

(Blog : Villageafro, 09/04/12)

Suisse

CONTRE LES "FRAISES DE LA MISÈRE"

La vente par de grands magasins – et l'achat par leurs clients – de fraises hors saison, cultivées dans des conditions écologiques et sociales très problématiques, ont donné lieu vendredi à une série de manifestations dans une vingtaine de localités suisses, à l'appel d'organisations pour une agriculture durable et des Verts.

En Espagne, un des premiers producteurs de fraises au monde, selon les organisateurs des protestations, les conditions de culture et de travail sont le plus souvent très mauvaises. Plusieurs dizaines de milliers de travailleurs saisonniers nord-africains et d'Europe de l'Est, souvent clandestins, travaillent pour des salaires de misère, de l'ordre de deux francs de l'heure, et sont contraints de vivre dans des logements insalubres. Les méthodes de culture des fraises exportées vers les pays européens sont écologiquement catastrophiques avec une menace de désertification des sols, la vidange des nappes phréatiques et l'utilisation massive d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires. (...)

Les Verts, pour leur part, par des

motions et postulats, veulent demander au Conseil Fédéral une meilleure information des consommateurs et une réglementation plus stricte, au niveau international, de la production des denrées alimentaires. Dans le même sens, une dizaine de citoyens genevois ont lancé l'automne dernier l'initiative *Pour une économie utile à tous*, qui demande une meilleure défense de la souveraineté alimentaire, de l'économie locale et de l'environnement.

(Web : AP cité par romandie.com, 23/03/12)

UNESCO

L'ÉDUCATION DES TOUT PETITS

L'Unesco soutient activement la Semaine mondiale d'action en faveur de l'EPT, qui est organisée par la Campagne mondiale pour l'éducation (CME) afin de sensibiliser le monde entier à l'importance de l'Éducation pour tous. L'Unesco organise des activités au Siège et dans ses bureaux hors Siège, mobilise des réseaux et encourage ses partenaires à participer à la Semaine.

Avec le slogan *Les droits dès le départ – Protection et éducation de la petite enfance, maintenant !*, la Semaine mondiale d'action 2012 (22- 28 avril) sera focalisée sur le premier des six objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) : « *Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés* ».

(Web : Unesco news, 04/12)

Cour européenne des droits de l'homme

LA PROTECTION DES MIGRANTS

La Cour a déterminé que l'Italie avait porté atteinte à la Convention européenne des droits de l'homme en exposant ces migrants au risque d'être soumis à des mauvais traitements en Libye et d'être renvoyés en Érythrée et en Somalie.

Ce jeudi 23 février, l'Italie a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'Affaire Hirsi Jamaa et autres c. Italie.

La Cour s'est intéressée au sort réservé à 24 personnes originaires d'Érythrée et de Somalie qui faisaient partie des 200 et quelques personnes interceptées en mer par les autorités italiennes en 2009 et forcées à retourner en Libye, leur point de départ.

Cette mesure était contraire à l'obligation internationale de non-refoulement vers des pays où les personnes renvoyées risquent d'être victimes d'atteintes aux droits humains. L'arrêt rendu par la Cour établit ainsi que même lorsque des personnes sont interceptées dans les eaux internationales, les autorités gouvernementales sont tenues de se conformer au droit international relatif aux droits humains.

La Cour a par ailleurs estimé que ces refoulements, effectués hors du territoire national, constituaient des expulsions collectives. Toute personne interceptée doit bénéficier d'une procédure individualisée ainsi que de voies de recours afin de pouvoir contester la décision relative à son renvoi dans le pays de départ.

(Web : Amnesty international France, 03/12)